

**SEANCE DU
16 MAI 2024**

**RAPPORT N° VII-3
24SGADB0052**

**Nombre de conseillers en exercice :
25**

**Nombre de conseillers présents :
19**

**Date de convocation :
7 mai 2024**

**Date d'affichage :
17 mai 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 16 mai à quatorze heures trente le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Château de la Verrerie (Salle à manger) - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. Daniel MEUNIER, vice-président.**

ETAIENT PRESENTS :

Mme Evelyne COUILLEROT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Roger BURTIN - M. Bernard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Gérard GRONFIER - M. Jean-Paul LUARD - Mme Jeanne-Danièle PICARD -

CONSEILLERS DELEGUES

OBJET:

Fourniture de tuyaux pvc et dérivés destinés aux services de la Communauté Urbaine Le Creusot-Montceau - Autorisation préalable d'attribution et de signature d'un accord-cadre à bons de commande passé sur appel d'offres ouvert

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. CASSIER (pouvoir à Mme LODDO)
M. FRIZOT (pouvoir à Mme LOUIS)
M. GANE (pouvoir à Mme REYES)
M. MARTI (pouvoir à M. MEUNIER)
M. PIGEAU (pouvoir à M. JAUNET)
M. PINTO (pouvoir à M. LAGRANGE)

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote: 25

Nombre de Conseillers ayant voté pour : 25

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 6**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 0**

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme MONIQUE LODDO



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 21 décembre 2023, devenue exécutoire le 22 décembre 2023, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L 2124-2, L 2125-1-1°, R 2124-2-1°, R 2161-2 à R 2161-5, R 2162-1 à R2162-6, R 2162-13 et R 2162-14 du Code de la commande publique relatifs à la passation des accords-cadres à bons de commande sur appel d'offres ouvert,

Le rapporteur expose :

« Pour les besoins des services techniques de la Communauté Urbaine Le Creusot – Montceau, notamment dans le cadre des travaux d'entretien des réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement, la fourniture de fonte de voirie et de tuyaux PVC est nécessaire.

Une procédure sur appel d'offres ouvert a été lancée le 17 novembre 2023 afin de conclure de nouveaux accords-cadres à bons de commande avec maximum pour la fourniture de fonte de voirie, tuyaux PVC et dérivés destinés aux services de la Communauté Urbaine Le Creusot – Montceau.

A l'issue de la consultation, seul le lot 1, fourniture de fonte de voirie a été attribué, le lot 2 fourniture de tuyaux PVC et dérivés ayant été déclaré sans suite.

Une nouvelle consultation sera donc prochainement lancée afin de conclure un accord-cadre à bons de commande avec maximum, pour une période initiale de 24 mois à compter de la date de notification du contrat.

Il pourra être reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de période de reconduction est fixée à 2. La durée de chaque période de reconduction sera de 12 mois. La durée maximale du contrat, toute période confondue, ne pourra excéder 48 mois.

La fourniture de tuyaux PVC et dérivés comprend notamment :

- la fourniture de tuyaux PVC,
- la fourniture de tuyaux annelés PEHD,
- la fourniture d'accessoires PVC (coudes, tés, manchons),
- la fourniture de drains routiers.

Il vous est donc proposé d'autoriser, à titre préalable, Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer les pièces du marché à intervenir avec le prestataire qui aura été retenu à l'issue de la procédure.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer ».

LE BUREAU,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré
DECIDE

- D'autoriser, à titre préalable, Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer les pièces du marché à intervenir.

- D'imputer les dépenses afférentes sur les crédits inscrits sur la ligne correspondante au budget de la CUCM

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le
et publié, affiché ou notifié le

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD